

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE CB 0463
SUR LA COMMUNE DE CHAMPNIERS DANS LE CADRE
DE L'AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA PERSIENNE,
SITUEE DANS LA ZONE D'ACTIVITES DES
MONTAGNES**

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** de **GRANDANGOULEME**,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation de fonction au président,

Vu, l'arrêté n°26 du 5 mai 2026 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Michaël LAVILLE en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

Considérant que GrandAngoulême, en sa qualité de gestionnaire des zones d'activité de l'agglomération, a pour objectif l'amélioration de la desserte globale de la zone des Montagnes,

Considérant qu'il a été convenu de prévoir la dispersion des flux au rond-point de la Croix Blanche par une connexion à la zone ouest en créant une nouvelle voie à partir de l'impasse de la Persienne,

Considérant que GrandAngoulême doit acquérir des parcelles pour régulariser l'emprise foncière liée à l'aménagement de la rue de la Persienne,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée l'acquisition de la parcelle CB 0463, d'une superficie de 121 m², sur la commune de Champniers, appartenant à la SCI de la Croix Blanche située 28T rue Marcel Pagnol à Mérignac.

Article 2 – Le coût de l'acquisition s'élève à un montant total de 1 452 €, les frais annexes (bornage, notaire, publicité foncière...) étant à la charge de GrandAngoulême.

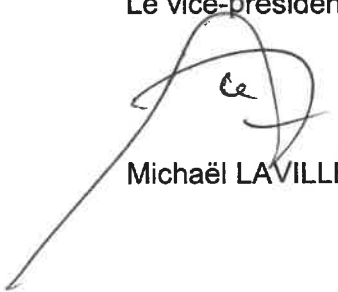
Article 3 – Les crédits sont inscrits à l'Autorisation de Programme 50.

Article 4 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le comptable assignataire de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 21 JUIL. 2026

Par délégation,
Pour le Président,
Le vice-président,

Reçu en Préfecture
Le : 21 JUIL. 2026
Affiché ou notifié
Le : 21 JUIL. 2026



Michaël LAVILLE

